

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 mai 2024**

**Délibération n° CP-2024-3356**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Genay

Objet : Renouvellement du réseau d'assainissement dans la zone industrielle (ZI) de Genay - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

**Rapporteur** : Madame Anne Gersperrin

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

**Présents** : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

**Commission permanente du 27 mai 2024****Délibération n° CP-2024-3356**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Genay

Objet : Renouvellement du réseau d'assainissement dans la zone industrielle (ZI) de Genay - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération de renouvellement du réseau d'assainissement dans la ZI de Genay fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021. Elle a déjà fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> individualisation d'autorisation de programme approuvée par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-1020 du 22 novembre 2021.

**I - Contexte**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectifs de la Métropole.

Le système d'assainissement de la ZI de Genay comprend une station d'épuration exclusivement dédiée aux rejets non domestiques, dont l'exploitation est externalisée, et un système de collecte de type séparatif exploité en interne.

Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales composés de 7 500 m de canalisations ont été diagnostiqués en 2015, dans le cadre d'une campagne d'inspections caméra. Les résultats ont mis en évidence de sérieux désordres structurels sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, situés rue Jacquard puis avenue des Frères Lumière, jusqu'au poste de refoulement qui alimente la station d'épuration situé à proximité de la Saône. Certaines sections de collecteurs qui ont subi des attaques chimiques ne disposent plus de radier, ce qui a pour conséquence des rejets directs d'eaux usées au milieu et, inversement, des apports continus d'eaux claires parasites quand la nappe phréatique est au même niveau que les collecteurs.

La station d'épuration, mise en service en 2014, présente également des dysfonctionnements liés aux apports d'eaux claires parasites trop importants, qui mettent en péril ses performances épuratoires et limitent les possibilités de nouveaux raccordements. Le taux d'eaux claires parasites en réseau est compris entre 50 et 70 %, la valeur de 30 % constituant la limite maximale à ne pas dépasser à l'échelle d'un système d'assainissement.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est particulièrement vigilante à la limitation des volumes d'eaux claires parasites en entrée de la station d'épuration et demande des améliorations à très court terme.

Au regard de ce diagnostic, la réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jacquard et avenue des Frères Lumière est à réaliser très rapidement afin d'arrêter de polluer le milieu *via* des réseaux défectueux, de réhabiliter les ouvrages fragilisés avec des matériaux résistants aux agressions chimiques et d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration en réduisant les apports d'eaux claires parasites permanentes. Ces actions s'accompagnent d'un travail continu de suivi et d'enquêtes concernant la conformité des rejets des industriels, afin que ce type d'attaques chimiques ne se reproduise plus.

À l'été 2023, les travaux de réhabilitation du collecteur d'assainissement de la rue Jacquard ont été lancés et sont en cours de finalisation. Les travaux avenue des Frères Lumière restent à engager.

## II - Description du projet

Le projet initial consistait à réhabiliter le collecteur d'eaux usées situé rue Jacquard, d'un diamètre compris entre 200 et 300 mm sur 990 m environ et le collecteur d'eaux usées situé avenue des Frères Lumière, de diamètre 600 mm sur 190 m environ, depuis la rue Jacquard jusqu'au poste de refoulement.

Compte tenu de l'environnement du site caractérisé par un fort trafic de poids lourds, une chaussée très lourde et un réseau profond, des techniques de réalisation sans tranchées seront privilégiées et mises en œuvre en premier. Ces techniques permettent de limiter les mouvements de terres et l'impact sur la vie locale. Les techniques traditionnelles seront mises en œuvre, dans le cas où le réseau existant serait en trop mauvais état, empêchant toute tentative de réalisation sans tranchée. Le contexte géotechnique et hydrogéologique est également impactant sur la réalisation des travaux et nécessitera des sujétions liées au rabattement de nappe.

Ainsi, et après les études de conception, la réhabilitation du collecteur sous l'ensemble de la rue Jacquard avec des techniques de réalisation sans tranchées par tubage, a été retenue et mise en œuvre fin 2023, début 2024, pour un montant de 900 000 € HT. Cette méthodologie du tubage, rarement mise en œuvre à de telles profondeurs et avec de telles contraintes, s'est avérée pertinente et sera donc reproduite sur le secteur de l'avenue des Frères Lumière.

De plus, les investigations complémentaires ont mis en exergue qu'un tronçon complémentaire de l'avenue des Frères Lumière sur 400 m est également fortement endommagé et dans la nappe. Par cohérence d'actions, il est décidé de réaliser les travaux d'un seul tenant sur l'ensemble du tronçon avenue des Frères Lumière soit un total d'environ 600 m.

## III - Coût du projet

Le montant des travaux complémentaires avenue des Frères Lumière dans la ZI de Genay est estimé à 700 000 € HT, au budget annexe de l'assainissement, pour la réalisation de 400 m de collecteur de diamètre 600 mm. Ces travaux seront réalisés en 2025 et nécessiteront le lancement d'un marché au 2<sup>nd</sup> semestre 2024.

Les frais de fonctionnement des ouvrages seront à la charge du service exploitation de la direction du cycle de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux relatifs à la réhabilitation du collecteur d'assainissement avenue des Frères Lumière dans la ZI de Genay.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P19 - Assainissement pour un montant de 700 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 700 000 € HT en 2025,

sur l'opération n° 2P19O8534.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 2 200 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 mai 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-321969-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
---